

JUDO-JUJITSU CLUB DE GAILLARD – ETREMBIERES – VETRAZ-MONTHOUX

Espace Louis Simon
10 rue du Chatelet
74240 GAILLARD

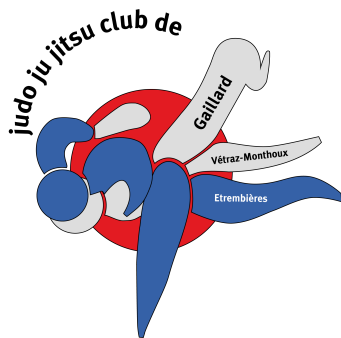
Tél. fixe : 04.50.39.90.73

Tél. portable : 06.07.53.71.97
(*Véronique PATRIS – Présidente du Club*)

Tél. portable : 06.07.34.98.24
(*Guy PATRIS - Directeur Technique*)

Email : judoclubgaillard@gmail.com
(*Service administratif et comptabilité*)

Email : guypatris@wanadoo.fr
(*Directeur Technique – Guy PATRIS*)



Chers adhérent(e)s,

Voici la liste des documents à fournir pour votre inscription au Judo club de Gaillard, Vétraz-Monthoux et Etrembières. pour la saison 2022-2023 :

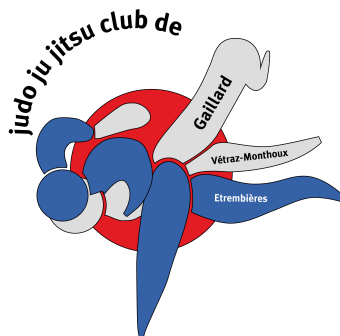
- 3 photos pour les nouveaux adhérents
- Un certificat médical **obligatoire** sur papier ou sur l'emplacement du passeport prévu à cet effet, avec la mention « apte à la compétition »

Le certificat médical est obligatoire pour l'accès sur les tatamis

- La fiche de renseignement obligatoire et dûment remplie (même pour les anciens adhérents)
- Le règlement de la cotisation peut se faire :
 - par chèque à l'ordre du Judo Club de Gaillard selon les modalités suivantes :
 - *1 chèque représentant la moitié de la cotisation encaissable le jour de l'inscription,*
 - *1 chèque représentant le solde de la cotisation encaissable 30 jours après l'inscription.*
 - ou, en espèce **en une seule fois**
- Une boutique est à votre disposition pour les achats (kimonos, zooris, , ceintures...)
- Adresse des Dojos :
 - **A Gaillard, Espace Louis Simon 10 rue du Chatelet**
 - **A Vétraz-Monthoux, 5 route du Stade**
(stade de foot d'Annemasse)

Dans l'attente de vous revoir sur les tatamis, veuillez recevoir, chers adhérent(e)s, nos sincères salutations.

La Présidente de Judo Club de
Gaillard -Vétraz-Monthoux-Etrembières
Véronique PATRIS



INFORMATION POUR LA RENTREE **DE LA SAISON 2022 - 2023**

Nous vous informons que les journées de permanence d'inscription auront lieu siège du club situé

**10 rue du Châtelet
74240 Gaillard**

(Au dessus de l'Espace Louis Simon – Portail blanc)

MERCREDI 31 AOUT 2022	DE 17H30 A 19H30
JEUDI 01 SEPTEMBRE 2022	DE 17H30 A 19H30
LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022	DE 17H30 A 19H30
MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022	DE 17H30 A 19H30
JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022	DE 17H30 A 19H30

Les journées portes-ouvertes auront lieu à

- **VETRAZ-MONTHOUX** 5 rue du Stade *(sous réserve de modification)*
SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 de 9H à 12H00
- **GAILLARD** Espace Louis Simon (en bas au Gymnase)
SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 de 13H30 à 17H00

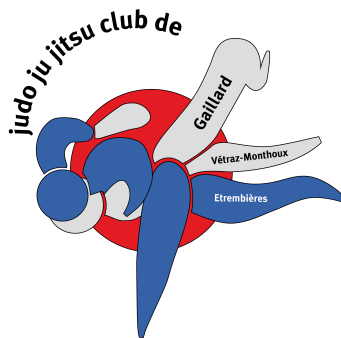
Pour le bon déroulement de la rentrée, nous comptons sur vous pour venir vous inscrire à ces dates. En vous remerciant de votre compréhension.

Nous vous informons que la reprise des cours se fera le :

LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022	DOJO DE GAILLARD
MARDI 13 SEPTEMBRE 2022	DOJO DE VETRAZ-MONTHOUX
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022	DOJO DE GAILLARD
JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 (TAISO)	DOJO DE GAILLARD

Dans l'attente de vous revoir sur les tatamis, veuillez recevoir, nos sincères salutations.

La présidente du Judo club de
Gaillard -Vétraz-Monthoux-Etrembières
Véronique PATRIS



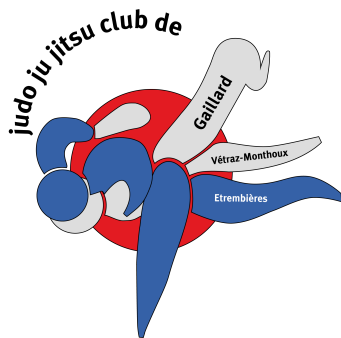
LES ADRESSES DES DOJOS

GAILLARD

Espace Louis Simon
10 rue du Châtelet
74240 GAILLARD

VETRAZ-MONTHOUX

Maison des Associations
5 Rue du Stade
74100 VETRAZ-MONTHOUX
(A coté du stade de foot d'Annemasse)



ANCIENS ADHERENTS

TARIFS ENFANTS

SAISON 2022 - 2023

JUDO ENFANTS : 280 € (- 15 ans)

LICENCES FFJDA 40 €

KIMONO + ceinture =

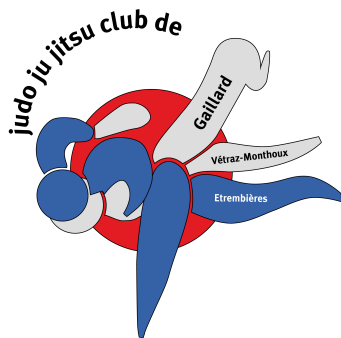
REGLEMENT :

Boutique sur place à votre convenance

- Par chèque bancaire (2 Chèques : 1 encaissable de suite – 1 encaissable 30 jours après)
Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque
- En espèce en une seule fois

REMISE

3 enfants de la même famille 50% de remise sur la cotisation du 3^{ème} enfant



ANCIENS ADHERENTS

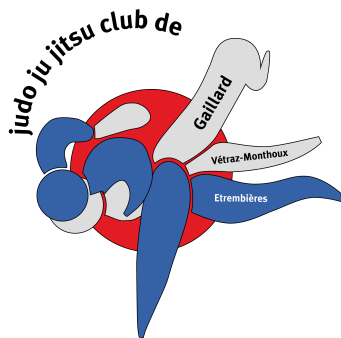
TARIFS ADOS / ADULTES SAISON 2022 - 2023

<u>JUDO ADOS +13ANS / -18ANS :</u>	280 €
<u>JUDO ADULTES :</u>	300 €
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €

KIMONO + ceinture =
REGLEMENT :

.....

- **Par chèque bancaire (2 Chèques : 1 encaissable de suite – 1 encaissable 30 jours après)**
Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque si ce n'est pas le même
- **En espèce en un seul versement**



NOUVEAUX ADHERENTS

TARIFS ENFANTS

SAISON 2022 - 2023

<u>JUDO ENFANTS :</u>	280 € (- 15 ans)
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €
<u>DROIT D ENTREE AU CLUB</u> <u>(Nouveaux adhérents uniquement)</u>	40 €
<u>PASSEPORT JUDO :</u>	20 € (obligatoire pour tous)
<u>KIMONO + ceinture =</u>

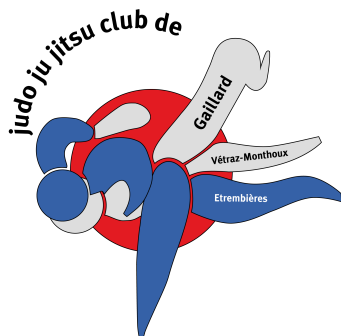
REGLEMENT :

Boutique sur place à votre convenance

- Par chèque bancaire (2 Chèques : 1 encaissable de suite – 1 encaissable 30 jours après)
Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque
- En espèce en un seul et unique versement

REMISE

- 3 enfants de la même famille 50% de remise sur la cotisation du 3^{ème} enfant



NOUVEAUX ADHERENTS

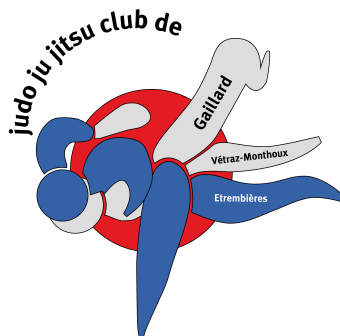
TARIFS ADULTES / ADOS / SAISON 2022 – 2023

<u>JUDO ADOS +13 ANS -18ANS:</u>	280 €
<u>JUDO ADULTES :</u>	300€
<u>LICENCES FFJDA</u>	40 €
<u>DROIT D ENTREE AU CLUB</u>	40 €
<u>PASSEPORT JUDO :</u>	20 € (obligatoire pour tous)

KIMONO + ceinture =

REGLEMENT :

- **Par chèque bancaire (2 Chèques : 1 encaissable de suite – 1 encaissable 30 jours après)**
Veillez mettre le nom de l'enfant sur le dos du chèque si ce n'est pas le même
- **En espèce en un seul versement**



SAISON 2022 - 2023

**ESPACE LOUIS SIMON
10 RUE DU CHATELET
74240 GAILLARD**

TAISO

**ETIREMENTS ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE
LA REMISE EN FORME POUR TOUS**

JEUDI DE 20H00 A 21H00

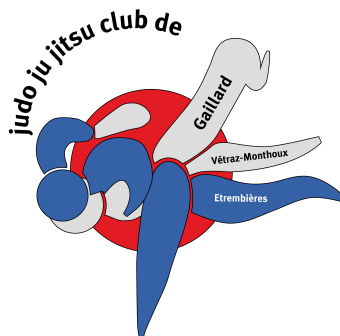
TENUE EN SURVETEMENTS ET TEE SHIRT

TARIF TAISO

Cotisation annuelle ;	200€
Licence FFJDA	40 €

Règlement en un seul versement par chèque ou espèces

Certificat Médical Obligatoire



DOJO DE GAILLARD

CLUB FONDE EN 1990

HORAIRES DES COURS

SAISON 2022-2023

JUDO ENFANTS de 4 ans à 13 ans

(Enseignant : Guy PATRIS et Stéphane LELOUCY)

Grande et petite salle des arts martiaux

MERCREDI

- Cours N° 1 Pré-Judo 4 ans – 5 ans **15H00 – 15H45**
- Cours N° 2 Judo-enfants 6 ans – 8 ans **16H00 – 17H00**
- Cours N° 3 Judo-enfants 9 ans- et plus **17H15 – 18H15**

COURS DE KATA (Préparation à la ceinture noire)

(Enseignant : Guy PATRIS et Stéphane LELOUCY)

Grande salle des arts martiaux

MERCREDI

18H30 – 19H30

JUDO ADOS +13 ans et ADULTES

(Enseignants : Guy PATRIS/Stéphane LELOUCY)

Grande et petite salle des arts martiaux

MERCREDI

19H30 - 21H00

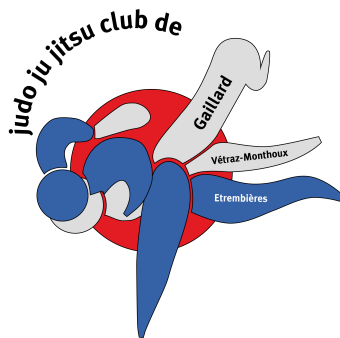
TAISO

(Enseignant : Guy PATRIS, Stéphane LELOUCY , Julien REMI)

Grande salle des arts martiaux

JEUDI

20H00 - 21H00



ANTENNE D'ETREMBIERES

CREE EN SEPT 2008

COURS TRANSFERE AU DOJO DE GAILLARD

Espace Louis Simon
10 rue du Châtelet
74240 GAILLARD

HORAIRE DES COURS

SAISON 2022-2023

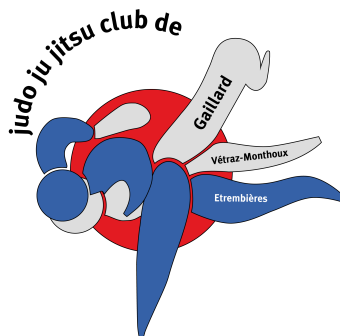
JUDO

(Enseignants Guy PATRIS)

LUNDI

- Cours N° 1 Gym-Judo 4 ans – 6 ans **17H00 – 17H45**

- Cours N° 2 Judo-enfants +6 ans **18H00 – 19H00**



DOJO DE VETRAZ-MONTHOUX

CLUB FONDE EN 2008

HORAIRES DES COURS

SAISON 2022-2023

JUDO - ENFANTS DE 4 ANS A 13 ANS

(Enseignant Guy PATRIS)

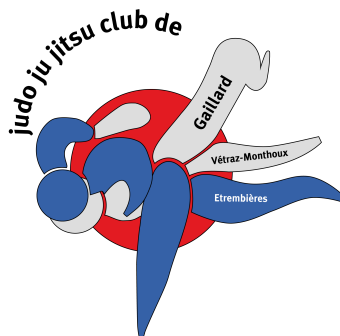
- MARDI

- | | | |
|----------------------------|-----------------|----------------------|
| 1. Cours N° 1 Gym-Judo | 4 ans – 5 ans | 17H15 – 18H00 |
| 2. Cours N° 2 Judo-enfants | 6 ans – 8 ans | 18H00 – 19H00 |
| 3. Cours N° 3 Judo-enfants | 9 ans – et plus | 19H00 – 20H00 |

JUDO – ADO ADULTES + 13 ANS

(Enseignant Stéphane Leloucy)

- | | | |
|----------------|---------------|----------------------|
| - MARDI | +13ans | 20H00 – 21H15 |
|----------------|---------------|----------------------|



REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Droit d'entrée obligatoire. : Payable que la première année d'inscription.
- Toute inscription est considérée effective avec un dossier rempli complètement, et le règlement de la cotisation faite **pour la saison entière**.
- **Toute saison commencée est due**. Aucun remboursement ne sera fait excepter pour mutation professionnelle en cours de saison sur justificatif ou pour blessure aggravante sur justificatif médical
- Le règlement de l'inscription se fait soit en espèces en un seul versement, soit en 2 chèques : le premier chèque encaissé à l'inscription le deuxième chèque encaissé 1 mois après.

RESPONSABILITES

Le certificat médical est **obligatoire** dès l'inscription au club avec la mention apte à la compétition

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de disparitions ou d'accidents dans les vestiaires. Ne rien laisser traîner dans les vestiaires. Prendre les sacs dans le dojo.

Pour éviter tout problème de discipline, l'accès au dojo pendant les cours sera interdit aux élèves du cours suivant, et, toute personne étrangère à notre club qui n'est pas licencié dans notre club.

Les extérieurs seront autorisés que par le Directeur Technique du club que s'il présente une autorisation de leur professeur et leur président (ceci afin de préserver les rapports entre les clubs).

TENUE-HYGIENE

Le port des chaussures dans la salle est interdit

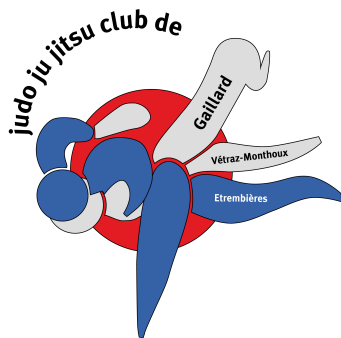
Se présenter à l'entraînement avec un judogi propre et repassé. Pour le bien-être de tous, des douches sont à disposition dans les vestiaires. Par mesure d'hygiène, tout judoka devra se déplacer hors du tatami chaussé (pantoufles, zooris à disposition à la boutique).

D'une manière générale, toute mauvaise tenue sur les tatamis, et, à l'extérieur du dojo, mauvaise hygiène caractérisée, scandale ou atteinte aux bonnes mœurs, détérioration de matériel pourront motiver une exclusion immédiate sans remboursement de cotisation. Toute dégradation de matériel sera à la charge de l'intéressé.

L'inscription au club entraîne la connaissance intégrale du règlement, son acceptation et son observation

Date et signature de l'adhérent ou du représentant légal
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

Pour le comité Directeur
Véronique Patris
La Présidente



ANNEXE AU REGLEMENT

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné(e) représentant légal : _____

De/des enfants inscrits au club _____

Demeurant : _____

Autorise

N'autorise pas

à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant, mon/mes enfants au cours des différentes activités du club (compétitions, tournois, stages...) ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

En cas d'acceptation, les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal dénommé :
Le Messenger /Le Dauphiné Libéré/ revue d'information communal
- Diffusion sur le site web intitulé «<http://www.judo-jujitsu-gaillard.com/>»

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal